

à en juger par le comportement des députés vis-à-vis, même rien que pendant la présente session, il me semble que le but du parti libéral ne s'est pas beaucoup modifié.

A notre avis, il faudrait organiser notre économie de façon à ce que le bien-être national soit son but majeur, et, afin d'y arriver, il faut être imbu d'un esprit qui ne craint pas de marcher sur les pieds des grandes entreprises, comme nous allons d'ailleurs le faire pour tout autre intérêt particulier—la main-d'œuvre, les cultivateurs, les hommes de loi et aussi les médecins. Il faut envisager notre économie de façon à obliger—et j'emploie ce mot délibérément—les grandes sociétés à y jouer le rôle qui nous permettra d'atteindre les objectifs que nous nous proposons en tant que nation, et pas seulement celui qui consiste à vouloir faire des bénéfices.

M. McIntosh: Et qu'est-ce qui arriverait si elles s'en allaient toutes?

M. Lewis: Ma foi, je crois qu'elles ne pourraient pas toutes s'en aller. Mais sous un gouvernement doué d'initiative, il y aurait moyen de s'assurer que ce que nous possédons sous forme de ressources capitales au Canada et qui appartient au peuple canadien reste au service de notre population. Je dirai d'ailleurs qu'aucune société n'a le droit de quitter le Canada simplement parce que le Parlement canadien lui demande de servir certains buts, pas plus, d'ailleurs, qu'un particulier n'aurait raison, du point de vue moral, d'adopter pareille attitude contre une décision de nature démocratique prise par ce même Parlement.

En outre, je ferai remarquer que cela ne se produirait jamais si l'on adoptait le programme que nous avons exposé en cette enceinte. Nous aurions alors l'emploi intégral, et les occasions de réaliser des bénéfices raisonnables et de progresser économiquement seraient plus nombreuses qu'elles ne l'ont jamais été au Canada. Dans les circonstances, les sociétés n'auraient aucune raison de quitter notre pays. D'ailleurs, elles n'ont quitté aucune région du Canada dans le passé, quel qu'ait été le gouvernement au pouvoir, et elles ne nous quitteront pas non plus à l'avenir, quoi qu'en dise le député.

M. McIntosh: Elles ont bien quitté Cuba.

M. Lewis: Cette exclamation—j'ignore si le sténographe l'a entendue et inscrite au compte rendu—est caractéristique de la malice et de l'irréflexion politiques dont devrait se débarrasser le Parlement canadien. J'espérerais qu'il l'avait déjà fait.

Deux ou trois aspects du sujet à l'étude montrent comment on aborde ces questions d'une manière différente. Ainsi, les mesures

[M. Lewis.]

de stimulation fiscale envisagées pour encourager l'investissement du secteur privé. Le porte-parole du parti libéral a aussi souscrit à cette opinion. Je tiens à faire miennes les observations qu'a formulées l'autre jour mon honorable ami de Nanaïmo: notre capacité de production, au Canada, est déjà trop abondante et nous n'obtiendrons rien qui vaille en accordant d'autres dégrèvements aux portefeuellistes, car nous n'avons pas besoin d'investissements.

Permettez-moi d'illustrer ma théorie à l'aide d'un ou deux exemples. En termes de dollars, l'investissement commercial relatif au nouvel actif immobilisé des particuliers est passé de 7.3 milliards de dollars, en 1957, à 6.5 milliards, en 1961, soit une diminution de 11 p. 100. Pendant la même période, l'ensemble des réserves ou des épargnes commerciales est passé de 4.9 à 5.1 milliards de dollars, soit une augmentation d'environ 4 p. 100. Alors que les placements du secteur privé enregistreraient une baisse, les réserves disponibles aux fins de l'investissement augmentaient. Point n'est besoin d'autres dégrèvements; les réserves sont là.

Un autre point. En 1950, les dégrèvements accordés aux entreprises commerciales pour l'amortissement représentaient environ 72 p. 100 de l'ensemble des épargnes commerciales. Le chiffre est déjà élevé. En 1961, les dégrèvements au titre de l'amortissement correspondaient à 85 p. 100 des réserves commerciales. Malgré cela, le montant net de l'investissement privé a diminué en 1961.

On peut et on devrait critiquer, de la même façon, les remises fiscales envisagées pour l'intensification des ventes. Comme ce programme nous est exposé à l'heure actuelle, il se peut que les entreprises commerciales qui haussent leurs prix bénéficient de la remise commerciale tandis que celles qui coupent leurs prix n'en bénéficient pas. On a manifestement tort d'accorder des remises fiscales en se fondant uniquement sur le chiffre en dollars, car il se peut qu'une entreprise augmente sa production et diminue ses prix, de sorte qu'il n'y a aucune hausse dans le prix de vente de sa production. Ce qu'il faut c'est indubitablement accroître le volume des ventes, non pas augmenter les prix.

De même, les députés comprendront qu'un abattement des taxes en fonction de l'augmentation de la valeur des ventes n'a pour résultat qu'un simple transfert des ventes sans accroissement général de l'économie. Autrement dit, on peut accroître les ventes de A au détriment de celles de B sans rien changer à la situation. A bénéficiera d'un abattement sans que le volume de l'économie change pour autant.